

ARRETE 134-2025 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REGULATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE BRUGUIERES

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2542-2, L2212-1 et suivants ;

VU le Code de la route;

VU le Code pénal, notamment l'article R 610-5;

VU les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation routière :

VU la demande formulée par la société « SETOM », représentée par Monsieu

1945 à Bruguières (31150), du 13 août au 26 septembre 2025 ;

relative à des travaux rue du 8 mai

CONSIDERANT que, dans le but d'organiser ces travaux, il y a lieu d'autoriser la société « SETOM » à occuper le domaine public ; CONSIDERANT que, pour assurer le bon ordre, la sureté et la sécurité publique, il y a lieu de réguler la circulation des véhicules en raison de l'évènement précité;

ARRETE

ARTICLE 1: Une autorisation d'occupation du domaine public est accordée à la société « SETOM », du 13 août au 26 septembre 2025, rue du 8 mai 1945 à Bruguières (31150), pour permettre des travaux d'eau potable.

ARTICLE 2: La circulation est régulée, rue du 8 mai 1945 à Bruguières (31150), du 13 août au 26 septembre 2025.

ARTICLE 3 : Tout manquement au présent arrêté sera constaté par procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules contrevenants pourront être mis en fourrière conformément aux dispositions du Code de la route.

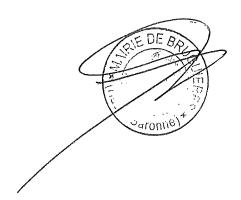
ARTICLE 4: Les dispositions sont portées à la connaissance des usagers par l'implantation de panneaux de signalisation réglementaires mis en place et à la charge de l'utilisateur.

ARTICLE 5 : Le maintien des accès pour les riverains, services publics, services de police et de secours est assuré par tout moyen et à toute heure.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est affiché sur les lieux et en mairie.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté faite à Monsieur



Fait à Bruguières, le 26 août 2025

Le maire. Arnaud SIGU

